

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: weberepox design Komp. B

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015249-b

UFI: 0JNA-T04D-R00K-J4RV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.

Emploi de la substance / du mélange

Durcisseur

Mortier de jointoiement et colle à base de résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferenstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylène-pentamine
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Amines, polyéthylène-poly-, tétraéthylène-pentamine fraction
Polyamine

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
--------------------------------------	---	--------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 2)

CAS: 1226892-45-0 Numéro CE: 629-725-6 Reg.nr.: 01-2119487006-38-xxxx	Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylènépentamine ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Sens. 1A, H317	10-20%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-xxxx	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317:C ≥ 0,001 %	5-10%
CAS: 90640-66-7 EINECS: 292-587-7 Reg.nr.: 01-2119487290-37-xxxx	Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≥3-<5%
CAS: 112945-52-5 Numéro CE: 601-216-3 Reg.nr.: 01-2119379499-16-xxxx	Silica, amorphous, fumed, crystalline-free substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2-5%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-xxxx	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317:C ≥ 0,001 %	≥0,1-<1%
	Polyamine ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

SVHC

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern - SVHC) figurant sur la liste des substances candidates (conformément à l'article 57 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006) à une concentration ≥ 0,1 %/w.

Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 3)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection individuel.

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Recueillir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des aliments.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 4)

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C

Classe de stockage : 8 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 1226892-45-0 Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylènépentamine		
Oral	Derived No Effect Level	0,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	9,87 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		1,74 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	Derived No Effect Level	0,3 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,3 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
		0,073 mg/m ³ (worker local short term value)
CAS: 90640-66-7 Amines, polyéthylènepoly-, tétraéthylènépentamine fraction		
Oral	Derived No Effect Level	0,21 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,25 mg/cm ² (worker local long term value)
		0,0208 mg/cm ² (consumer local long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,82 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,14 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	Derived No Effect Level	0,3 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,3 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
		0,073 mg/m ³ (worker local short term value)
PNEC		
CAS: 1226892-45-0 Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylènépentamine		
Predicted No-Effect Concentration		10 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration		0,0008 mg/l (sea water rating factor)
		0,008 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Predicted No-Effect Concentration		1,121 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration		0,006 mg/l (sea water rating factor)
		0,06 mg/l (fresh water rating factor)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 5)

CAS: 90640-66-7 Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction	
Predicted No-Effect Concentration	2,5 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,001 mg/l (sea water rating factor)
	0,01 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
Predicted No-Effect Concentration	1,121 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,006 mg/l (sea water rating factor)
	0,06 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 14808-60-7 sable de quartz	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;
CAS: 112945-52-5 Silica, amorphous, fumed, crystalline-free	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ pyrogene Kieselsäure

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A2/P2.

Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est un mélange composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 7)

Aspect:

Forme : Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Minimum ignition energy

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Non déterminé.

Vitesse d'évaporation. Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant

Gaz inflammables néant

Aérosols néant

Gaz comburants néant

Gaz sous pression néant

Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant

Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides

Réagit avec l'acide nitrique

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Acides

Reaction with peroxides may result in rapid peroxide decomposition, which may cause an explosion.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 8)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 1226892-45-0 Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylèpentamine			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1.030 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 90640-66-7 Amines, polyéthylène poly-, tétraéthylène pentamine fraction			
Oral	LD50	3.221 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	1.260 mg/kg	(lapin)
CAS: 112945-52-5 Silica, amorphous, fumed, crystalline-free			
Oral	LD50	5.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1.030 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
Polyamine			
Oral	LD50	500 mg/kg	(Rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 9)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411).

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 65997-17-3 Glass, oxide, chemicals

LC50/96h	1.000 mg/l (poisson)
EC50/72h	1.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	1.000 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (72h)	1.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	1.000 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 1226892-45-0 Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylène-pentamine

LC50/48h	0,21 mg/l (poisson)
LC50/96h	0,19 mg/l (poisson)
EC50/24h	0,42 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	0,18 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	0,638 mg/l (algue)
EC 10	0,19 mg/l (Daphnia magna)
	0,19 mg/l (poisson)

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50/48h	388 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/24h	572 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	324 mg/l (aquatic invertebrates)
	110 mg/l (poisson)
EC50/24h	27 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	23 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	50 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	1,5 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	100 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (48h)	8,3 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	3 mg/l (aquatic invertebrates)
EC 10/18h	1.120 mg/l (microorganisms)

CAS: 90640-66-7 Amines, polyéthylène-poly-, tétraéthylène-pentamine fraction

LC50/96h	420 mg/l (poisson)
EC50/48h	24,1 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	6,8 mg/l (algue)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 10)

NOEC (72h)	0,5 mg/l (algue)
CAS: 112945-52-5 Silica, amorphous, fumed, crystalline-free	
LC50/48h	512,078 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	2.594 mg/l (aquatic invertebrates)
	1.033-5.000 mg/l (poisson)
EC50/48h	>5.000 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/96h	217,6 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	217,576 mg/l (algue)
EC50/72h	173,1-500 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	500 mg/l (poisson)
NOEC (48h)	5.000 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	68-250 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50/48h	388 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/24h	572 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	324 mg/l (aquatic invertebrates)
	110 mg/l (poisson)
EC50/24h	27 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	23 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	50 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	1,5 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	100 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (48h)	8,3 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	3 mg/l (aquatic invertebrates)
EC 10/18h	1.120 mg/l (microorganisms)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
Biod. (28 days)	8 %
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
Biod. (28 days)	8 %

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1226892-45-0 Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylènépentamine	
EBAB	2,2 log Pow
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
EBAB	0,99 log Pow
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
EBAB	0,99 log Pow

Autres indications : Contient des composants avec bioaccumulation potentielle.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 11)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque :

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.
Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
CAS: 1226892-45-0 Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylènépentamine			
EC 50 (3h)	0,638 mg/l	(algue)	
	114 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 112945-52-5 Silica, amorphous, fumed, crystalline-free			
EC 50 (3h)	1.000-4.500 mg/l	(microorganisms)	

Remarque : Le produit contient des substances qui désactives la boue activée.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Ne pas laisser le produit pénétrer les nappes phréatiques, les cours d'eaux ou les égouts.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les dispositions de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et l'ordonnance du DETEC (814.610.1) concernant la liste des déchets (LMOd) doivent être respectées.

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur. Respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

Les résidus de produit qui n'ont pas réagi doivent être éliminés comme des déchets spéciaux.

Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP8	Corrosif
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 12)

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Produits de réaction d'acides gras C18 insaturés avec la tétraéthylènépentamine, ISOPHORONEDIAMINE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Alkyl amidoamines/Imidazoline mixture, ISOPHORONEDIAMINE), MARINE POLLUTANT

IATA POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Alkyl amidoamines/Imidazoline mixture, ISOPHORONEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 8 (C7) Matières corrosives.
Étiquette 8

IMDG



Class 8 Matières corrosives.
Label 8

IATA



Class 8 Matières corrosives.
Label 8

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 13)

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Alkyl amidoamines/Imidazoline mixture
Marine Polluant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS :	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (PRODUITS DE RÉACTION D'ACIDES GRAS C18 INSATURÉS AVEC LA T É T R A É T H Y L È N È P E N T A M I N E , ISOPHORONEDIAMINE), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

(suite page 15)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 14)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs : le seuil de quantité selon l'ordonnance sur les incidents dangereux (StfV 814.012) est de 2.000 kg.

Autres réglementations

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Ordonnance sur les produits chimiques : Il s'agit d'une préparation du groupe 2 selon l'annexe 5 de l'OChim, avec les restrictions de distribution correspondantes.

Dispositions nationales :

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim RS 814.81)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. rubrique 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

REGLEMENT (UE) 2017/852 sur le mercure (annexe I)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est listé.

(suite page 16)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 15)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation cutanée
Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 5

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. B

(suite de la page 16)

IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)
PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

CH/FR